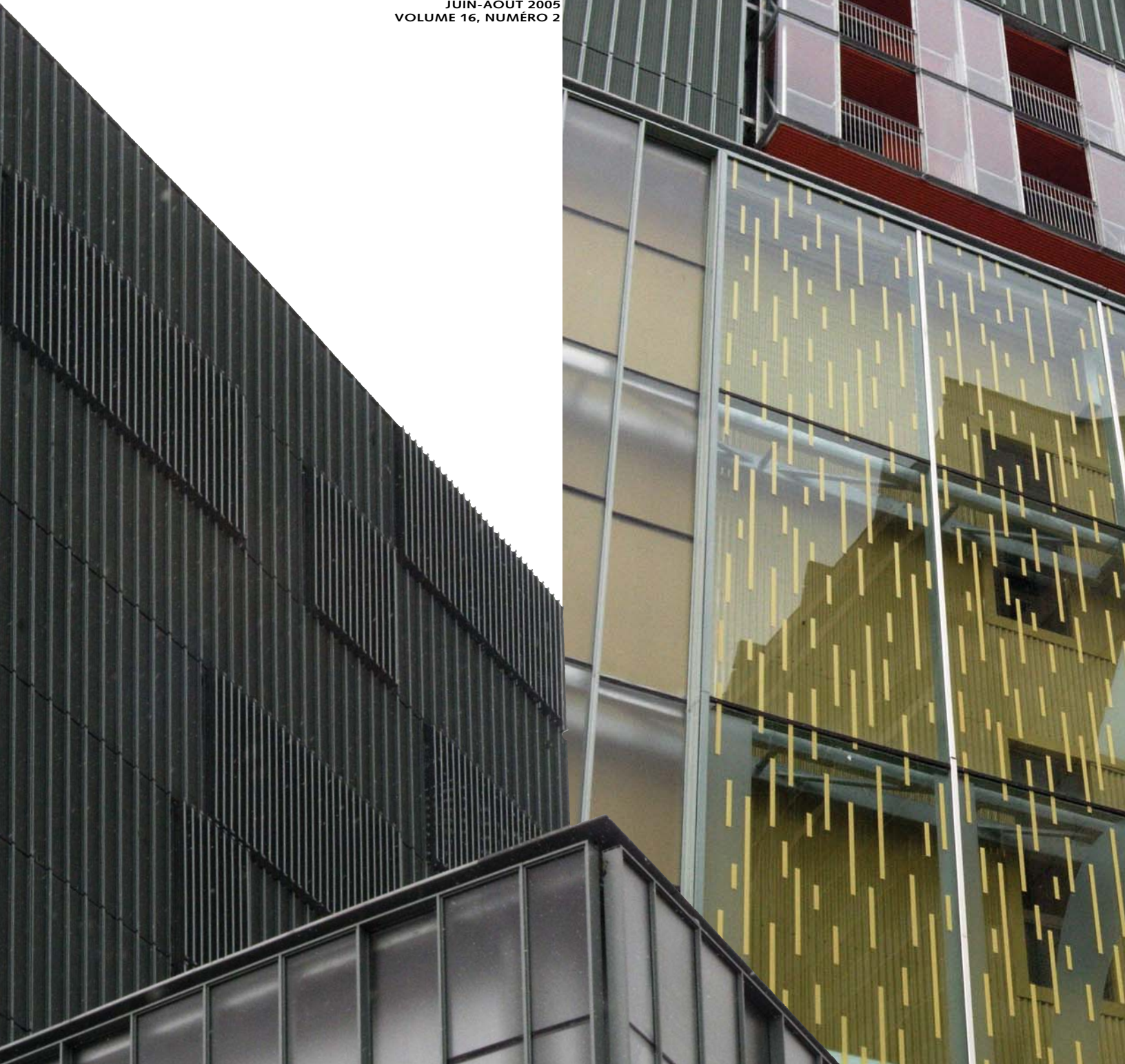


# esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

JUIN-AOÛT 2005  
VOLUME 16, NUMÉRO 2



- 5 EN ÉDITORIAL: LES HABITS DU ROI
- 10 VALORISATION DE LA PROFESSION  
UN PLAN D'ACTION QUI REGROUPE TOUS LES ARCHITECTES
- 12 LA BONNE PUB, DE BONNE FOI
- 14 L'AIDE INTERNATIONALE : LA MANNE DES CALAMITÉS
- 15 LE BUREAU CLIMATIQUE

TRENTE CINQ ANS ET 39 MILLIONS DE DOLLARS PLUS TARD, LE BÂTIMENT DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC VIENT DE CHANGER DE PEAU. APRÈS S'ÊTRE VU REMETTRE, EN 1974, LE PREMIER *PRIX CITRON* AU QUÉBEC, L'IMMEUBLE DE L'ITHQ A TROQUÉ SA PELURE DE CITRON CONTRE UNE PEAU D'ORANGE!

CONNAISSEZ-VOUS LES  
**AVANTAGES**  
D'UNE CONSTRUCTION MODULAIRE  
FABRIQUÉE EN USINE?



**LA LIBERTÉ DE CONCEPTION**

*Au delà des contraintes usuelles de l'architecture, la construction modulaire en usine offre une très grande liberté de conception.*

**LA QUALITÉ DE FABRICATION**

*La construction se fait dans des conditions idéales, avec des matériaux et des ouvriers protégés des caprices du climat douze mois par année, avec des seuils de tolérances très élevés et un contrôle de qualité impossible à effectuer sur chantier.*

**LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE**

*La conception modulaire permet d'utiliser des gabarits qui assurent constance et exactitude tout en réduisant les coûts. Idéal pour les ensembles d'habitations : résidences pour personnes âgées, condominiums, immeubles à revenu, etc.*

**LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT**

*Les fondations et le terrassement peuvent commencer en même temps que le corps du bâtiment. On fait en quelques jours ce qui prendrait des mois sur un chantier. Les modules sont livrés par fardiers et assemblés en un temps record.*

**LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

*Surveillance en usine par l'architecte, la responsabilité professionnelle est protégée et appuyée par le manufacturier. La surveillance de construction est très écourtée.*

**...ET POUR PLUS D'INFORMATION**

*Nous serons heureux de vous rencontrer pour vous faire la démonstration de TOUS les avantages de notre procédé et vous conseiller sur les façons d'en tirer profit.*



Les Industries Bonneville  
601, de l'Industrie  
Beloeil, Québec  
J3G 4S5

Tél. : 450.464.1001 (poste 251)  
Fax : 450.536.3360  
Courriel : [commercial@bonneville.qc.ca](mailto:commercial@bonneville.qc.ca)  
Web : [www.bonnevillehomes.com](http://www.bonnevillehomes.com)



RESPONSABLE DU BULLETIN  
**PIERRE LACERTE**RÉVISION  
**CHRISTINE DUFRESNE**INFOGRAPHIE  
**LINDA THERRIAULT**DÉPÔT LÉGAL  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 900 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

## PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

|   |     |                     |
|---|-----|---------------------|
| <b>LUCIE AUBIN</b><br>SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE                            | 222 | laubin@oaq.com      |
| <b>LOUISE BARRETTE</b> , ARCHITECTE<br>SYNDIC                             | 231 | lbarrette@oaq.com   |
| <b>CLAUDE BONNIER</b> , ARCHITECTE<br>ENQUÊTEUR                           | 232 | cbonnier@oaq.com    |
| <b>DANIEL CHEVARIE</b> , ARCHITECTE<br>DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION      | 220 | dchevarie@oaq.com   |
| <b>RENÉ CRÊTE</b> , ARCHITECTE<br>SYNDIC ADJOINT                          | 249 | rcrete@oaq.com      |
| <b>JEAN-CLAUDE DUFOUR</b><br>COMPTABLE                                    | 230 | jdufour@oaq.com     |
| <b>JEAN-PIERRE DUMONT</b> , AVOCAT<br>SECRÉTAIRE                          | 211 | jpumont@oaq.com     |
| <b>CAROLE GIARD</b> , NOTAIRE<br>REGISTRAIRE                              | 251 | cgiard@oaq.com      |
| <b>LYNDA GODIN</b><br>SECRÉTAIRE À L'ADMISSION                            | 212 | lgodin@oaq.com      |
| <b>JEANNINE HAINEAULT</b><br>ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE             | 202 | jhaineault@oaq.com  |
| <b>PIERRE LACERTE</b><br>RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS                   | 223 | placerte@oaq.com    |
| <b>CLÉMENCE LAROCHELLE</b> , CRHA<br>RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE | 208 | clarochelle@oaq.com |
| <b>ALAIN LAFLEUR</b> , ARCHITECTE<br>INSPECTEUR                           | 224 | alafleur@oaq.com    |
| <b>JEAN-PIERRE MANFÉ</b><br>RÉGISSEUR                                     | 200 |                     |
| <b>LISE PELLERIN</b><br>ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS                       | 233 | lpellerin@oaq.com   |
| <b>NICOLE TREMBLAY</b><br>SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE                       | 221 | ntremblay@oaq.com   |
| <b>HAKIMA ZIDANI</b><br>RECEPTIONNISTE                                    | 0   | hzidani@oaq.com     |

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR  
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4TÉLÉPHONES (514) 937-6168  
1 800-599-6168

TÉLÉCOPIEUR (514) 933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

TOILE WWW.OAQ.COM



## DU BÉTON ET DES ARTS

L'Association béton Québec (ABQ) a dévoilé le grand gagnant de la deuxième édition des Grands Prix québécois du béton. C'est la **Bibliothèque nationale du Québec**, avec ses 27 000 m<sup>3</sup> de béton qui a remporté les honneurs dans la catégorie « Réalisation d'ouvrage d'art en béton prêt à l'emploi ». La mise en valeur du béton s'est avérée l'une des caractéristiques marquantes du projet de la nouvelle bibliothèque. Dès qu'il a été décidé de choisir le béton armé comme matériau premier, il y a eu une volonté de la part des concepteurs, architectes comme ingénieurs, d'en montrer au grand jour les éléments structuraux. Rappelons que le consortium **Nicolet, Chartrand, Knoll / Geniplus**, de même que les firmes d'architectes **Patkau / Croft Pelletier / Menkes Shoener Dagenais** signent l'œuvre.

Une mention spéciale a également été accordée au projet de **Résidence Saraguay**, présenté par l'architecte **Marie-Claire Laliberté**, pour son incitation à utiliser le béton dans les petites structures.

Cette édition a été marquée par une reconnaissance commune de l'excellence puisque l'ABQ comptait sur la précieuse collaboration de l'Ordre des architectes du Québec dans la présentation de cette biennale où les gagnants reçoivent le prestigieux trophée ARCUS.



DE GAUCHE À DROITE : M. PIERRE BEAUPRÉ, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC; M. JACQUES CHARTRAND, ASSOCIÉ DU CONSORTIUM NICOLET, CHARTRAND, KNOLL / GENIPLUS ET MME MARIE-CLAIRE LALIBERTÉ, ARCHITECTE.

## LA ROBE DE BAL DE BOIS

**Julie Pilote** et **Esther Labalette**, deux finissantes à la maîtrise en architecture de l'Université Laval, ont remporté le premier prix du concours *L'objet* grâce à la **Robe de bois** qu'elles ont conçue dans le cadre de cet événement organisé chaque année par les étudiants en architecture. Leur talent de conceptrices a permis à ces deux aficionadas de la mode de séduire le jury constitué, entre autres, des architectes Pierre Thibault et Jacques White et du designer industriel Michel Dallaire.

Pour créer leur robe, Esther Labalette et Julie Pilote se sont inspirées des architectes suisses Herzog et De Meuron, qui jouent avec la transparence. Elles se sont démarquées parmi 75 étudiants de l'École d'architecture qui avaient fabriqué une cinquantaine d'œuvres. Le jury a décerné son deuxième prix à **Émilie Pinard**, **Anabel Arsenault** et **Joanie Turcotte** pour *Le porte-manteaux*, une oeuvre fabriquée à partir d'une porte et de boutons de porte.

Toutes ces créations ont été présentées au Musée de la civilisation pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'École d'architecture.



## MA CABANE EN WALLONIE

Nul besoin de vivre dans un pays aux forêts qui s'étendent à l'infini pour passer maîtres dans l'art d'utiliser les essences ligneuses dans la construction. Qu'il suffise pour s'en convaincre de feuilleter l'un des sept *Carnet de route* publiés à l'initiative du ministère wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial. En association avec le Centre d'information et expertise du bois de la construction ([www.bois-habitat.com](http://www.bois-habitat.com)), nous découvrons des utilisations brillantes et modernes de ce matériau aux vertus multiples. Nous vous en présentons quelques exemples au fil des pages de ce numéro.

7971 WADELINCOURT

ARCHITECTES : ARCADUS / JEAN-POL BOURDON ET STÉPHANE MEYRANT



## LE BÂTIMENT ILLUSTRÉ EN COUVERTURE

Le lifting facial auquel a eu droit l'édifice de l'Institut de tourisme et de l'hôtellerie est l'œuvre du consortium Aedifica + Lapointe, Magne et Associés.

PHOTOS : PIERRE LACERTE

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR LE PLATEAU MONT-ROYAL

Une nouvelle réglementation d'urbanisme est en vigueur dans le quartier montréalais du Plateau Mont-Royal depuis le 25 novembre 2004. Cette nouvelle réglementation repose sur une étude typomorphologique de l'arrondissement réalisée en 2003 et comprend un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Les objectifs de la nouvelle réglementation, qui vise à préserver le cachet du Plateau, sont louables, et les architectes ont raison de se réjouir de cette démarche.

Il est toutefois important de signaler que cette réglementation modifie les règles de jeu en ce qui concerne les demandes de permis de construction et de rénovation, et peut compliquer de manière significative la préparation des documents et influencer sur les délais relatifs aux demandes de permis.

Toute intervention architecturale, qu'il s'agisse d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou du remplacement d'un élément architectural, doit, à partir de maintenant, passer par une « évaluation qualitative ».

Pour en savoir plus : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/arr17>

**Vouli Mamfredis**, architecte, LEED AP  
Coprésidente du Comité des techniques et bâtiments durables



## LES 24 HEURES D'UNE CHARRETTE MIRIFIQUE

Maxime Moreau et Darrel Ronald, deux étudiants à la maîtrise en architecture de l'Université de Montréal, ont remporté un remarquable deuxième prix dans le cadre du 93<sup>rd</sup> Annual Meeting of the Association of Collegiate Schools of Architecture (ACSA) qui s'est tenu à Chicago au printemps dernier.

Douze équipes nord-américaines se sont chauffé les neurones lors d'une « charrette » de 24 heures dont l'enjeu consistait à créer une structure aussi innovatrice qu'attrayante à partir de sections portantes en acier extrudé. Le programme : arrimer le Millennium Park de Chicago à la Daley Bicentennial Plaza de façon à attirer les touristes et augmenter le nombre de visiteurs. L'œuvre devait également constituer un contrepoint au pavillon de musique dessiné par Frank Gehry.

Le projet de Maxime Moreau et Darrel Ronald, intitulé *Structural Crystallization*, était une structure arborescente complexe formant simultanément un espace intérieur et extérieur et servant, entre autres, d'abri à une patinoire.



## L'INCONSCIENT ARCHITECTURAL AU SERVICE DE PETER SEALY

Le 14 avril dernier, **Peter Sealy**, étudiant de maîtrise en architecture à l'Université McGill, s'est vu décerner le Prix Power Corporation du Canada 2005-2006 par le Centre Canadien d'Architecture. M. Sealy, qui poursuit son projet *La photographie du XIX<sup>e</sup> siècle et l'inconscient architectural*, avait déjà reçu de nombreuses distinctions pour la qualité remarquable de ses études en architecture.

Ce prix, doté d'une bourse de 10 000 \$ et destiné aux étudiants canadiens, lui permettra de poursuivre ses projets de recherche au CCA pendant quatre mois, en bénéficiant des collections et des ressources de l'institution, et ce, aux côtés des chercheurs et boursiers internationaux du Centre d'étude.

## HAUSSE DU COÛT DE L'EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION D'ARCHITECTE (EAPA) DU NCARB

Le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) offre l'EAPA informatisé depuis huit ans et annonce une hausse prochaine des frais d'examen de 10 \$US par division. Cette mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il s'agit de la première hausse générale à survenir depuis l'instauration de l'EAPA en 1997. Cette hausse permettra d'assumer les dépenses liées au développement futur de l'examen et de réduire le montant des subsides actuellement versés par les détenteurs de certificats du NCARB.

Les frais augmenteront le 1<sup>er</sup> juillet 2005

Les frais de chaque division seront augmentés de 10 \$US

Les frais perçus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005 ne sont pas visés par la mesure

Les frais de déplacement d'un rendez-vous demeurent fixés à 35 \$US

### NOUVEAUX FRAIS D'EXAMEN

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| Divisions à choix multiple | 102 \$US chacune |
| Divisions graphiques       | 153 \$US chacune |

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les candidats devront compléter l'EAPA à l'intérieur d'un intervalle de cinq ans.  
Visitez le site du NCARB pour en savoir davantage : [www.ncarb.org](http://www.ncarb.org)

## LA LAIDEUR AMBIANTE

Toutes les villes du monde ont probablement été belles. L'architecture populaire profitait d'un savoir-faire reçu en héritage et partagé par tous ceux qui tenaient l'outil. Les choix fonctionnels, techniques, matériels et esthétiques étaient restreints, les emprunts culturels étaient espacés dans le temps et le consensus facilement établi.

On produisait spontanément des objets et des espaces assez apparentés pour s'agglomérer en douce les uns aux autres et former des ensembles assez unifiés, tout en proposant au gré des circonstances changeantes une variété formelle bien vivante d'une maison à l'autre, de la rue à la place, soutenant l'intérêt du paysage.

L'architecture spontanée des quartiers d'habitation très denses formait le fond unifié et diversifié de la ville où se dégageaient quelques espaces publics lumineux et d'où émergeaient quelques rares monuments d'architecture savante dont la singularité était unanimement acceptée.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui? La règle morphologique de fusion entre unité et variété est maintenant remplacée par deux règles nouvelles qui semblent conduire tout droit à la catastrophe. Il s'agit principalement de la règle de la variété absolue telle qu'on la retrouve sur les boulevards Tschereau et autres et, dans une moindre mesure, de la règle de l'unité absolue que l'on trouve, par exemple, dans la répétition facile d'immeubles locatifs.

Tout, aujourd'hui, conduit d'abord à la singularité de l'édifice, au détriment des ensembles. Nous sommes confrontés à des amalgames de pseudo-monuments diversifiés à outrance, sans liens formels les uns avec les autres, et incapables de mouler l'espace public dilué dans l'espace étalé de l'automobile. L'individualisme qui a toujours existé a maintenant acquis d'innombrables moyens de se faire valoir, alors que l'architecture consiste à créer des liens.

Dire « ça se tient » en parlant de quelque chose, c'est déjà beaucoup dire. Contribuer à l'unité et à l'esprit d'un ensemble existant en le transformant par un geste singulier est devenu un véritable tour de force, une tâche à la mesure de rares experts.

Comment trouver les liaisons suffisantes entre l'architecture nouvelle et l'architecture déjà établie? Seule l'architecture de formation universitaire peut parfois faire preuve de compétence suffisante pour vaincre les pièges tendus parmi les innombrables choix de matériaux, styles et techniques à la mode proposés par la société moderne.

Un positionnement approprié entre les pôles contraires que sont l'unité et la diversité, l'innovation et la continuité, la singularité méritée de l'objet et le bien de l'ensemble, nécessite beaucoup de talent, une culture profonde, une formation en morphologie urbaine, la générosité de chercher des liens, une solide conscience professionnelle, sans parler de la capacité de gérer un bureau. Pendant que l'architecte est piégé de partout, l'architecture sans architectes est devenue une aberration dans la complexité des choix.

**Pierre Morisset**, membre retraité de l'OAO

## LES HABITS DU ROI

Certains bâtiments font peu neuve, au sens littéral du terme. C'est le cas notamment de l'Institut d'hôtellerie, près du square Saint-Louis, à Montréal, qui illustre notre page couverture. « Changements de peau qui sont parfois des changements d'âme », dirait Victor Hugo. Changements de peau pour une jeunesse éternelle qui se nourrit d'illusions d'optique. Changements de peau qui seraient peut-être aussi les symptômes d'une architecture qui, d'une certaine façon, se réduit peu à peu à une peau de chagrin.

On a cependant trop glosé sur l'horreur indicible pour regretter l'intervention d'aujourd'hui. Il faut donc qualifier d'œuvre essentielle cette recomposition d'une façade qui rétablit le rapport du dedans au dehors, qui traduit la volonté d'inscrire malgré tout l'œuvre dans son contexte.

Par ailleurs, tout aussi séduisante soit-elle, cette intervention illustre le problème d'une définition de l'architecture, de cette discipline qui a tendance à se réduire à la très mince pellicule qui subsiste entre la gestion de la construction, le génie ou la technologie du bâtiment, l'aménagement intérieur et l'aménagement urbain. La fragmentation qui va de pair avec la complexité grandissante des interventions réduit de plus en plus la prétention séculaire de l'architecte à une vision globale de l'aménagement du bâti. Pour certains, la survie passe par l'exacerbation de cette tendance à la spécialisation, comme dans le domaine de la médecine, où l'on commence cependant à regretter la perte de contact avec l'humain.

On peut toutefois se demander si l'architecture n'étouffera pas dans l'espace fractionné qui lui reste. Ne doit-elle pas évoluer vers une profession plus englobante, vers le défi d'intégrer toutes les disciplines qui se sont développées au cours des années? Ne devrait-elle pas se transformer en une profession qui pourrait mieux assurer la protection du public dans une jungle que la multiplication des titres et prétentions rend de plus en plus opaque?

En ce sens, l'Ordre discute déjà avec les autres professionnels du design sous l'égide de l'Institut de design de Montréal (IDM) et réfléchit à la possibilité d'ouverture aux autres professions. C'est l'un des défis qu'aura à relever l'Ordre au cours des années qui viennent. Peut-on imaginer, regroupés dans une même structure, tous les artisans de notre environnement bâti – architectes, designers, techniciens, ingénieurs – qu'auront un temps dissociés les structures professionnelles?

Ce défi se conjugue avec un autre : celui d'intégrer à la profession tous les étudiants formés par les écoles d'architecture et que les irritants du cheminement actuel vers la profession détournent trop souvent de l'exercice de ce magnifique métier que demeure l'architecture.

**Pierre Beaupré**, architecte

# Changements dans le processus de certification des diplômés étrangers

Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) annonce des changements au processus de certification pour les diplômés en architecture de l'étranger ainsi que les diplômés des écoles canadiennes d'architecture ayant obtenu leur grade avant la mise en place du programme d'agrément au Canada.

À la suite des décisions prises par le CCCA en avril 2004 et de l'approbation des associations provinciales d'architecture, le CCCA a entamé, depuis avril 2005, un processus de certification en deux étapes pour les diplômés en architecture dont les grades et diplômes universitaires ne répondent pas aux exigences de la norme canadienne d'éducation pour l'admission dans une association provinciale d'architecture au Canada.

Ces candidats doivent en général compléter un ou des cours supplémentaires à l'une des écoles d'architecture canadiennes offrant un programme agréé par le CCCA ou des cours du Syllabus de l'IRAC. Ces cours, approuvés par le CCCA, doivent être complétés dans une période de 18 mois. Les candidats ne peuvent pas s'inscrire au stage en architecture avant d'avoir reçu le certificat du CCCA.

Le nouveau processus permet dorénavant d'émettre une lettre octroyant un statut de membre provisoire à un candidat portant un numéro standard de certificat précédé par la lettre P (par exemple 2005-P1111).

Une copie de cette lettre est expédiée à l'association provinciale à laquelle le candidat désire s'inscrire. Ce statut provisoire est valable pour une période de 18 mois. Pendant cette période, le candidat doit suivre le ou les cours requis et soumettre son relevé de notes officiel au CCCA. Notons qu'il demeure obligatoire de faire approuver les cours par le président du Comité d'évaluation. Le certificat du CCCA est émis après réception du relevé de notes officiel du candidat si toutes les exigences du processus ont été remplies.

Ce nouveau processus de certification en deux étapes comporte au moins deux avantages pour ces candidats. Il leur permettra, dès réception de la lettre de statut provisoire, de faire une demande d'inscription au stage en architecture à l'une des 11 associations provinciales d'architectes. De plus, les candidats n'auront plus à attendre la prochaine réunion du Comité d'évaluation pour une réévaluation de leur dossier.

Le CCCA prévoit que la mise en place de ce processus de certification en deux étapes accélèrera, pour ces candidats, l'obtention du permis d'exercice de la profession d'architecte au Canada de même que l'accès à la pratique.

Prix   
d'excellence  
en architecture



MONOPOLI, L'UNIQUE CENTRE D'ARTISTES AUTOGÉRÉ DU QUÉBEC VOUÉ À LA CRÉATION, LA RECHERCHE ET LA DIFFUSION DANS LES DISCIPLINES DE L'AMÉNAGEMENT PRÉSENTE, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, DES EXPOSITIONS QUI STIMULENT LA CRÉATION ET LE DÉBAT EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ARCHITECTURE DE PAYSAGE.

M O N O P O L I

GALERIE D'ARCHITECTURE

181, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal, Québec, Canada H2Z 1H2

**Exposition des projets finalistes et lauréats**  
du 30 août au 3 septembre 2005, de 11 h à 19 h

**AZURE**

**DESIGN  
LINES**

**MP** MP REPRODUCTIONS INC.

# Le Choix du public

Près de 120 projets ont été soumis  
cette année au concours des  
Prix d'excellence en architecture de  
l'Ordre des architectes du Québec.  
Parmi ceux-ci, 32 sont en nomination  
pour un prix ou une mention.

Je  
vote!

Les architectes sont aussi invités à voter!

**[www.oaq.com](http://www.oaq.com)**

- 1 accédez au site Internet [www.oaq.com](http://www.oaq.com) et cliquez sur « Je vote! »
- 2 visionnez les finalistes en parcourant la galerie de photos
- 3 faites votre choix et remplissez le formulaire de vote électronique

**Jusqu'au  
31|07|05**

Le Choix du public  
et les Prix des jurys  
seront annoncés  
le 30 août 2005 à 17 h  
sur le site Internet de  
l'Ordre des architectes  
du Québec.

Info : [pea@oaq.com](mailto:pea@oaq.com)

**NOVUS**  
ÉCLAIRAGES - LIGHTING

PARTENAIRE MAJEUR ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DU  
PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PARTENAIRES

**Financière Manuvie, Loto-Québec,  
Sico, TD Meloche Monnex, Zeftron**

Culture  
et Communications  
Québec 

Prix   
d'excellence  
**en architecture**



**EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION D'ARCHITECTE (EAPA) DU NCARB (EN ANGLAIS : ARE)**

**TAUX DE RÉUSSITE — ANNÉE 2004**

N . B. : Nombres indiqués sous le taux : réussites / candidats

| DIVISION                                       | QUÉBEC          | CANADA            | ENSEMBLE DES CANDIDATS |
|--|-----------------|-------------------|------------------------|
| ÉTUDES PRÉCONCEPTUELLES                        | 77 %<br>41 / 53 | 77 %<br>41 / 53   | 77 %<br>41 / 53        |
| PRE-DESIGN                                     | 71 %<br>15 / 21 | 80 %<br>147 / 183 | 75 %<br>3 129 / 4 180  |
| STRUCTURES – GÉNÉRALITÉS                       | 69 %<br>22 / 32 | 69 %<br>22 / 32   | 69 %<br>22 / 32        |
| GENERAL STRUCTURES                             | 89 %<br>16 / 18 | 82 %<br>127 / 155 | 73 %<br>2 808 / 3 828  |
| FORCES LATÉRALES                               | 82 %<br>28 / 34 | 82 %<br>28 / 34   | 82 %<br>28 / 34        |
| LATERAL FORCES                                 | 92 %<br>12 / 13 | 81 %<br>101 / 125 | 77 %<br>2 528 / 3 296  |
| SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES             | 59 %<br>23 / 39 | 59 %<br>23 / 39   | 59 %<br>23 / 39        |
| MECHANICAL AND ELECTRICAL SYSTEMS              | 70 %<br>7 / 10  | 79 %<br>113 / 143 | 67 %<br>2 667 / 3 957  |
| CONCEPTION DE BÂTIMENTS/ MATÉRIAUX ET MÉTHODES | 77 %<br>40 / 52 | 77 %<br>41 / 53   | 77 %<br>41 / 53        |
| BUILDING DESIGN/MATERIALS AND METHODS          | 83 %<br>10 / 12 | 79 %<br>146 / 184 | 76 %<br>3 219 / 4 252  |
| DOCUMENTS DE CONSTRUCTION ET SERVICES          | 83 %<br>39 / 47 | 83 %<br>39 / 47   | 83 %<br>39 / 47        |
| CONSTRUCTION DOCUMENTS AND SERVICES            | 87 %<br>14 / 16 | 90 %<br>161 / 178 | 79 %<br>3 283 / 4 140  |
| PLANIFICATION DE L'EMPLACEMENT                 | 78 %<br>46 / 59 | 78 %<br>46 / 59   | 78 %<br>46 / 59        |
| SITE PLANNING                                  | 81 %<br>13 / 16 | 78 %<br>155 / 199 | 71 %<br>2 956 / 4188   |
| CONCEPTION DU PLAN DES BÂTIMENTS               | 75 %<br>38 / 51 | 75 %<br>38 / 51   | 75 %<br>38 / 51        |
| BUILDING PLANNING                              | 86 %<br>18 / 21 | 72 %<br>142 / 197 | 64 %<br>2 755 / 4 335  |
| TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT                        | 67 %<br>33 / 49 | 67 %<br>33 / 49   | 67 %<br>33 / 49        |
| BUILDING TECHNOLOGY                            | 78 %<br>14 / 18 | 70 %<br>129 / 184 | 63 %<br>2 662 / 4 199  |

**4654 CHARNEUX**  
ARCHITECTES : FHW ARCHITECTES

**ABRI POUR CHEVAUX**  
ARCHITECTE : HENRI CHAUMONT

**MAISON DE LA RANDONNÉE**  
ARCHITECTES : ARCADUS / JEAN-POL BOURDON ET STÉPHANE MEYRANT



# Un plan d'action qui regroupe tous les architectes

Dans le dernier numéro d'*Esquisses*, nous vous faisons part des démarches menant à l'élaboration d'un plan d'action destiné à valoriser la profession d'architecte. C'est maintenant chose faite. Le 8 avril dernier, le Bureau de l'Ordre des architectes a approuvé ce plan qui tient compte des commentaires et suggestions de plus de 200 architectes et stagiaires rencontrés lors de la tournée régionale. Voici donc les grandes lignes de ce plan de travail qui sera bonifié au fur et à mesure de nos rencontres avec les intervenants du monde de l'architecture.

## PLAN D'ACTION

(COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006)

Le principal objectif du plan d'action consiste, pour cette année, à modifier les perceptions qu'ont les architectes de leur profession. L'enquête sur la valorisation nous a démontré que les architectes se perçoivent comme des « fournisseurs » alors que les clients les identifient comme un « ingrédient primordial de succès »! Nous souhaitons amener les architectes à se considérer comme tel et à agir en ce sens.

La valorisation de la profession passe inévitablement par la pleine adhésion des architectes à ce processus de changement. Nous proposons donc une série d'actions qui iront dans ce sens. Notre approche favorise la participation de tous les architectes désireux d'améliorer leur profession.

## 1 LES ACTIONS FAVORISANT LE CHANGEMENT

### REGROUPEMENT DE TOUS LES ARCHITECTES

La tournée régionale a permis aux architectes de réaliser à quel point ils forment un groupe isolé qui se parle peu et qui ne travaille que rarement de façon regroupée. Nous souhaitons regrouper tous les architectes et intégrer dans notre plan de travail ceux et celles qui peuvent et devraient avoir leur mot à dire sur l'avenir de la profession et sa valorisation.

Ainsi, nous visons à rallier à cette campagne de valorisation de la profession tous les participants de la tournée régionale, la permanence et les comités de l'OAQ, les architectes en pratique privée, les architectes donneurs d'ouvrage, les stagiaires et les trois écoles d'architecture du Québec. L'appui de ces différents groupes est primordial. Cela permettra d'intégrer un plus grand nombre d'idées au plan d'action et d'accroître la diffusion du plan.

### CRÉATION DE TABLES RÉGIONALES D'ARCHITECTES

Lors de la tournée régionale, de nombreux architectes nous ont aidés, sur place, à organiser les rencontres, ce qui a été à l'origine de leur succès. Nous désirons poursuivre dans cette voie en organisant des tables régionales d'architectes.

Le concept est simple. Dans chaque région, nous souhaitons pouvoir compter sur un groupe de professionnels intéressés à s'impliquer pour mettre en branle

les actions prévues au plan et favoriser la participation du plus grand nombre. Les tables fonctionneront par projet. Chaque groupe d'architectes régional sera contacté par le Comité de valorisation [un nouveau comité ou le Groupe de travail?] dans le but d'adapter chaque action régionalement.

Les tables régionales formeront une structure souple (sans rencontres mensuelles obligatoires) qui permettra d'accroître la diffusion et de démontrer la pertinence des actions dans chaque région. Leur succès permettra d'améliorer la cohésion et la participation de l'ensemble des architectes et facilitera la transmission des messages.

Chaque table régionale relèvera d'un membre du Bureau de l'OAQ. Nous cherchons présentement à recruter des architectes intéressés à s'impliquer au sein de ces tables régionales et à accroître la visibilité de la profession dans leur région.

### Révision de la séquence de services

Les architectes rencontrés lors de la tournée disent pouvoir améliorer et faire évoluer la prestation de services offerte à leurs clients. Ce constat est au cœur de la problématique d'écoute et de relation avec le client et s'avère crucial pour l'évolution de la profession. Toutefois, avant d'améliorer la prestation de services, il faut s'assurer de bien comprendre l'ensemble des services offerts et la portée de ceux-ci.

Le Groupe de travail sur la valorisation de la profession souhaite étudier la gamme et l'étendue des services offerts par les architectes afin de déterminer la séquence des services à offrir. L'exercice consiste à découper en étapes l'intervention de l'architecte du début à la fin du projet et à déterminer les services se rattachant à chaque étape. Par la suite, nous validerons cette séquence de services auprès de certains clients.

Les résultats de cette démarche sont multiples. Elle permettra d'avoir une meilleure compréhension de la valeur des services offerts (lesquels sont valorisés, lesquels sont banalisés par les clients), de déceler d'éventuels nouveaux services à offrir et de mener une réflexion sur la spécialisation de l'offre des architectes. La pratique actuelle démontre que la majorité des architectes sont des généralistes. On sait pourtant qu'une proportion non négligeable des services pouvant être offerts demande une plus grande spécialisation. Certains architectes l'ont déjà compris, et ce, pour leur plus grand profit.

### FORMATION

La formation occupe une place centrale dans ce processus de valorisation et a été abondamment discutée lors de la tournée régionale. La notion d'écoute et l'amélioration de la relation entre l'architecte et son client sont au cœur des problèmes soulevés lors de l'enquête sur la valorisation.

Après la tournée, le Groupe de travail sur la valorisation et le Comité de la Formation continue ont uni leurs efforts afin d'offrir, dans le cadre du PEP, un atelier intitulé **L'écoute comme outil de base de la relation client**. L'atelier sera donné en primeur lors de l'AGA, le 10 juin. D'autres activités de formation seront également mises au point afin d'appuyer les architectes et les aider à approvoiser le changement.

## 2 LES ACTIONS DE VISIBILITÉ

### CAHIER DE LA VALORISATION

Nous croyons important de créer un document périodique qui suivra l'évolution du plan. Ce cahier présentera les réalisations (mises à jour) du plan de valorisation et servira aussi d'outil de communication pour le « mettre en valeur ». Le premier cahier est prévu pour l'automne 2005. Il contiendra entre autres les résultats de l'enquête et de la tournée régionale ainsi que les éléments du plan d'action.

### BULLETIN D'INFORMATION

L'un des défis du plan de valorisation est de garder les architectes informés régulièrement. La fréquence des communications est importante. Le **Cahier de la valorisation** permettra de rassembler l'information, mais ne sera produit qu'une ou deux fois l'an. Nous proposons de créer un bulletin qui donnera en plus de l'information ponctuelle. Ce bulletin sera publié à une fréquence qui reste à déterminer et pourra être expédié par courriel aux architectes et partenaires du plan.

### OUTILS DE COMMUNICATION ET DE GESTION

Lors de la tournée, de nombreux architectes ont fait part de leur souhait de disposer d'outils de gestion et de communication les aidant à améliorer leur prestation de services.

L'étude de la séquence de services nous permettra d'évaluer la pertinence de chacun de ces outils. Nous pourrions alors envisager de mettre à la disposition des architectes des instruments utilisant un langage adapté au client. Ces outils devront aussi s'harmoniser avec les activités de formation déjà offertes. Avant de procéder, il faudra vérifier ce qui est offert dans le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*.

### BROCHURE DE SERVICES

L'enquête a démontré l'importance d'axer le service sur l'écoute et l'échange avec le client. L'analyse de la séquence de services entraînera certaines recommandations allant dans le même sens (les services à mettre en valeur, les nouveaux services à offrir, les spécialisations à développer au sein des firmes d'architectes, etc.). Il serait souhaitable que le tout soit consigné dans des manuels de référence pour les architectes. Il y aura lieu de considérer la création d'une brochure qui présente les services de l'architecte dans un langage adapté au client. Ce document devrait pouvoir être utilisé par l'architecte comme une carte de visite ou lors de représentations publiques.

### TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS ET DES DONNEURS D'OUVRAGE

La tournée régionale a mis au jour le malaise que ressentent bon nombre d'architectes face aux grands donneurs d'ouvrage, ce qui contribue à une certaine morosité. Les clients ont une opinion de leurs relations avec les architectes et le manque de communication augmente le malaise.

Nous proposons d'instaurer un mécanisme d'échange avec les donneurs d'ouvrage sous forme d'une tournée où l'OAQ ira présenter son point de vue, les services offerts, la démarche d'un architecte, etc.

Nous souhaitons impliquer les tables régionales pour qu'elles puissent reprendre ces démarches dans leur région et, ainsi, accroître la portée de cette campagne auprès de donneurs d'ouvrages et des municipalités de chaque région.

### TOURNÉE DES ÉCOLES DE GESTION ET D'INGÉNIERIE

Les architectes ont souvent à négocier avec des gestionnaires. Il serait intéressant que les architectes et l'Ordre prennent l'habitude de rencontrer les étudiants des écoles de gestion et d'ingénierie afin de tisser des liens avec les futurs gestionnaires et de les sensibiliser au métier d'architecte. Rappelons que ces écoles offrent des cours réguliers et de plus en plus de cours du soir.

### ESQUISSES

Nous recommandons, enfin, que le magazine *Esquisses* maintienne une chronique destinée à assurer la diffusion des actions portant sur la valorisation de la profession.

Voilà qui résume les actions proposées pour soutenir la valorisation de la profession au cours des 12 prochains mois. Ceux et celles d'entre vous qui ont pris part aux rencontres régionales y reconnaîtront certaines des idées qui y ont été discutées.

Le plan d'action évoluera au fur et à mesure que les architectes proposeront des idées pour bonifier ce plan et le faire avancer. Nous vous invitons à transmettre vos idées et à vous impliquer personnellement. Vous avez envie de faire partie du groupe de travail et certaines des idées avancées dans ce plan vous interpellent? Communiquez avec nous par courriel en vous adressant à Pierre Cardinal (pcardinal@solocom.ca), le consultant chargé de coordonner ce dossier.

Le Groupe de travail sur la valorisation de la profession

**Maggy Apollon, Normand Pratte et Carole Scheffer**, avec la collaboration de **Pierre Cardinal** et **Pierre Lacerte**.

THÉÂTRE DE LA BALSAMINE  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
DELEUZE, METZGER ET ASSOCIÉS  
AGENCE BANCAIRE  
ARCHITECTURE ART & BUILD  
IMMEUBLE CAPELLE-DHERTE  
BUREAU JEAN-PIERRE NAVEZ  
MAISON DANS LES BOIS  
STEKKE & FRAAS ARCHITECTES



# La bonne pub, de bonne foi

**La pub est partout. Les architectes n'y échappent pas. Mais il y a des interdits qu'il faut respecter si on ne veut pas contrevenir au Code de déontologie.**

En juin 1990, un célèbre arrêt rendu par la Cour suprême du Canada<sup>1</sup>, établissait qu'une interdiction trop générale de la publicité des professionnels constituait une atteinte à la liberté d'expression. Aujourd'hui, 15 ans plus tard, le droit des professionnels de faire de la publicité est largement reconnu, et fait même partie des droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Pour les architectes, c'est à la section V du *Règlement concernant le Code de déontologie* que l'on trouve les règles pertinentes à la publicité des membres de l'Ordre.

S'il est tout à fait légitime pour un professionnel d'annoncer ses services et d'inciter le public à y avoir recours, ce droit n'est toutefois pas absolu. Compte tenu des enjeux liés à l'exercice d'une profession et des risques de préjudice qui en découlent, on comprend qu'il est important d'encadrer strictement ce droit afin de prévenir les abus.

Des enquêtes du Bureau du syndic révèlent qu'en matière de publicité, certains architectes contreviennent aux dispositions du *Règlement concernant le Code de déontologie*. Des offres de services, des portfolios, des sites Internet et des curriculum vitæ comportent des entorses inacceptables.

Nous comprenons que, dans la jungle féroce de la concurrence, la publicité doit avoir du mordant. Il est normal de vouloir attiser l'intérêt du donneur d'ouvrage, mais cela doit quand même se faire dans le respect le plus rigoureux de la réglementation.

## ÉTUDE DE CAS

Prenons l'exemple d'un architecte qui quitte la firme où il est un associé pour se joindre, en tant qu'associé, à un autre bureau d'architectes. Ce bureau, désireux de faire valoir l'expérience de sa nouvelle recrue, répond à un appel d'offres en reprenant à son compte la liste des projets que l'associé a réalisés alors qu'il était au service de l'ancienne firme.

En agissant de la sorte, l'architecte en question se met lui-même et met ses nouveaux associés en situation de dérogation à l'article 5.01.02 du Code, qui précise qu'un **architecte ne peut faire, ou permettre qu'il soit fait, par quelque moyen que ce soit, de publicité fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur**. Dans cet exemple, les projets n'ayant pas été réalisés par le bureau faisant l'offre de services, la publicité est trompeuse. D'un élément véridique au départ, on a fait involontairement un élément trompeur et susceptible d'induire le client en erreur.

Par la même occasion, les nouveaux associés risquent d'être sanctionnés pour s'être attribué le mérite d'un travail d'architecture qui revient à des confrères. L'article 4.03.03 du Code de déontologie est clair. **L'architecte ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère ou se rendre coupable envers lui d'un abus de confiance ou de procédés déloyaux. Il ne doit pas, notamment, s'attribuer le mérite d'un travail d'architecture qui revient à un confrère.**

Il n'est pas question d'empêcher un architecte de faire valoir l'expérience acquise au fil des ans. Il importe, cependant, de ne pas confondre l'expérience de la firme et celle des individus qui la composent.

L'architecte peut faire état de son expérience à la section consacrée à l'expérience du chargé de projet ou de l'équipe de projet en indiquant son rôle et sa participation dans les réalisations mentionnées. Il en va de même pour le portfolio du bureau ou pour toute autre forme de publicité.

## JUSTE RECONNAISSANCE

Les choses se corsent lorsque l'architecte en question n'a pas collaboré à tous les projets de sa première firme et que certains des projets auxquels il a participé ont été réalisés en association avec d'autres bureaux d'architectes. Dans de tels cas, en plus de respecter l'article 5.01.02, l'architecte doit se conformer à l'article 5.01.03 du Code qui stipule que **l'architecte qui mentionne le nom d'un projet auquel il a participé doit aussi mentionner, le cas échéant, que d'autres bureaux d'architectes ont participé au projet et préciser son rôle et sa participation dans le projet.**

Par conséquent, si les projets ont été réalisés en association avec d'autres bureaux d'architectes, l'architecte doit scrupuleusement faire état de cette information dans toute forme de publicité. L'information divulguée est alors précise pour le public et le respect de la confrérie est sauvegardé, le travail de chacun étant reconnu.

La situation peut se compliquer encore davantage. Il suffit que les architectes associés du premier bureau décident de scinder la firme en deux et que ces deux nouvelles firmes se joignent à deux autres firmes. Avouons que, même avec la meilleure volonté du monde, il y a de quoi y perdre son latin! Le client qui désire retracer l'expérience réelle de la firme avec qui il souhaite traiter aura beaucoup de mal à le faire si tous ne font pas preuve de la plus grande rigueur.

## LA RIGUEUR EST DE MISE

Lorsqu'ils veulent informer le public sur les réalisations de leur firme et l'expérience de leur équipe professionnelle, les architectes doivent donc faire la part des choses et, surtout, faire preuve de rigueur. Comme chaque cas est unique, il est préférable de s'informer au préalable auprès du Bureau du syndic afin de prendre les décisions relatives à la publicité en toute connaissance de cause. De cette manière, le professionnel préserve sa crédibilité auprès des clients et du public, tout en faisant preuve de respect, de loyauté et de courtoisie envers ses confrères. Le Bureau du syndic, qui a le pouvoir de sévir dans tous les cas de publicité trompeuse qui sont portés à son attention, invitent donc les membres de l'Ordre à se renseigner avant d'entreprendre leur campagne de publicité.

## Le Bureau du syndic

<sup>1</sup> *Rocket c. Collège royal des chirurgiens dentistes d'Ontario*, [1990] 2 R.C.S. 232  
<http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1990/1990csc66.html>

MAISON VILLAGE  
ATELIER D'ARCHITECTURE MONSEU  
ANNEXE COMMERCIALE BOIS DE VILLERS  
ARCHITECTURE ANDRÉ ROUELLE  
ARCS DE BOIS  
ARCHITECTURE NICOLAS DUVIVIER



# Votre autographe, s'il vous plaît!

## Doit-on se donner la peine de conclure une entente écrite avec son client pour un « petit projet »?

L'article 3.02.10 de notre *Code de déontologie* précise qu'« avant de fournir ses services professionnels, l'architecte doit conclure avec son client une entente quant à l'ampleur et aux modalités des services requis et quant aux conditions de leur rémunération ».

Comme on le constate, l'article en question n'oblige pas l'architecte à conclure une entente écrite avec son client. Serait-il quand même avisé de le faire? Avant de prendre une décision, je suggère de poser les deux questions suivantes : Est-ce la première fois que je fais affaire avec ce client? Est-ce la première fois que mon client retient les services d'un architecte? Si vous répondez par l'affirmative à ces deux questions, il serait sans doute judicieux de ne pas vous contenter d'une entente verbale avec le client.

Au cours des 15 derniers mois, j'ai vu quelques architectes obligés de passer en conciliation et en arbitrage pour des différends avec leurs clients relativement aux comptes d'honoraires. Pourquoi en sont-ils arrivés là? Ils n'avaient conclu qu'une entente verbale sur un tarif horaire pour leurs services professionnels. Or, une telle entente ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de l'article 3.02.10 car elle ne donne au client aucune idée de « l'ampleur des services requis » ou des « conditions de leur rémunération ».

Un architecte m'a même avoué qu'il ne donnait jamais d'ordre de grandeur de ses honoraires à ses clients parce que ces derniers « ne savent pas ce qu'ils veulent et changent continuellement d'idée »! D'autres craignent que leur nouveau client panique à l'idée d'avoir à signer un contrat.

Voici donc quelques conseils :

- Avant de présenter un contrat écrit à votre client, expliquez-lui bien les différentes étapes que vous vous proposez de suivre dans la préparation des plans de son projet (sa maison par exemple). N'oubliez pas que vous êtes le « professionnel » qui sait (ou devrait savoir) ce qu'il a à faire. Votre client a le droit d'obtenir l'heure juste au sujet de votre planification.
- Dans la mesure du possible, établissez pour chacune des étapes un budget d'honoraires basé sur les services à fournir et le nombre d'heures prévues.
- Si, durant la réalisation d'une étape, vous avez utilisé 80 % des honoraires prévus et qu'il est clair que vous dépasserez le budget fixé, avisez votre client par écrit pour lui expliquer les raisons des dépassements probables de coûts.

ELLE  
ARCHITECTURE JEAN-POL PHILIPPE  
X3  
ARCHITECTURE HENRI CHAUMONT



- N'oubliez pas qu'en vertu de l'article 3.02.09 du *Code de déontologie*, vous ne pouvez pas passer d'une étape à la suivante sans d'abord obtenir l'autorisation de votre client. Si, au moment de la signature du contrat, vous lui expliquez qu'il peut mettre fin à votre contrat à la fin de chaque étape, il sentira alors qu'il a un certain contrôle, une certaine emprise sur la situation. Il ne s'en trouvera que plus confiant et prêt à aller de l'avant.
- Apportez une attention particulière à la rédaction du contrat. Un contrat type dans lequel tout est laissé en blanc n'est pas un contrat. Il faut y décrire au moins sommairement les services fournis à chaque étape, le budget d'honoraires et les modalités (tarif horaire, entre autres). Soyez concis et, surtout, évitez les ambiguïtés.
- Si des conditions changent en cours de mandat (par exemple, modification du nombre de rencontres ou du nombre de visites de chantier, modifications au programme initial, budget du client devenu insuffisant, etc.), il est impératif que vous avisiez sans délai votre client des conséquences de tels changements. Dans certains cas, un simple courriel peut suffire mais, encore une fois, soyez clair!

Enfin, n'oubliez pas que si le projet que vous êtes en train de réaliser n'est, à vos yeux, qu'un « petit projet », il en va tout autrement pour votre client. Pour ce dernier, il s'agit souvent de la seule occasion qu'il aura au cours de sa vie de recourir aux services d'un architecte. C'est sur la base de cette seule expérience qu'il se forgera une opinion sur la valeur de l'ensemble des architectes... et sur notre profession.

René Crête, architecte  
Syndic adjoint

# AERMQ

Association des entrepreneurs en  
revêtement métallique du Québec

**MAINTENANT DISPONIBLE !**

**PROGRAMME DE  
CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

**NOUVEAU CONCOURS :**

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.  
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164  
courriel : info@aermq.qc.ca  
ou visitez [www.aermq.qc.ca](http://www.aermq.qc.ca)

# L'aide internationale : la manne des calamités

Si les tsunamis, les guerres et autres cataclysmes qui sévissent sur la planète s'avèrent une véritable calamité pour les populations qui les subissent, ils forcent la mise sur pied de projets de reconstruction urgents qui constituent une source importante de contrats de service.

Depuis la création des Institutions financières internationales (IFI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI : [www.acdi-cida.gc.ca](http://www.acdi-cida.gc.ca)), les pays en voie de développement et les pays émergents reçoivent des dons importants et du financement à conditions privilégiées. Ces pays, qui souhaitent devenir des membres à part entière de la communauté économique mondiale, bénéficient actuellement de sommes dépassant les 32 milliards de dollars américains par année.

Les autres pays donateurs ont aussi des organisations d'aide bilatérales semblables à l'ACDI, comme par exemple US-AID, aux États-Unis, et le Club de Paris, en Europe.

Malgré ces efforts louables, l'ONU a subi les Saddam Hussein, Marcos et autres Duvalier de ce monde, et constate qu'elle n'a pas réussi à atteindre plusieurs de ses objectifs. Toutefois, même s'il y a eu beaucoup de détournements de fonds et des cas de gaspillage importants, des routes, des écoles, des hôpitaux et des infrastructures ont été construits, parfois même reconstruits.

En raison de leur ouverture nouvelle à la propriété privée, des pays comme le Vietnam, l'ancienne URSS et la Chine constituent maintenant des avenues prometteuses pour des investissements majeurs et le développement de nouvelles économies locales.

Grâce à des organisations internationales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque européenne de reconstruction et de développement, les pays en voie de développement aux prises avec des besoins criants peuvent obtenir des ressources financières importantes.

Si on analyse, par exemple, les projets présentement à l'étude à la Banque mondiale dans les secteurs de l'infrastructure rurale, du développement urbain et de l'aménagement de réseaux d'égout et d'aqueduc, on s'aperçoit que pas moins de 8,1 milliards de dollars américains sont destinés au Ghana, à Madagascar, au Nigeria, à la Chine, à l'Indonésie, à l'Argentine, au Brésil, au Mexique, au Maroc, à la Tunisie et au Vietnam. De plus, depuis l'année 2000, ces mêmes pays ont en chantier des projets d'une valeur globale de 20,3 milliards de dollars américains. En Chine seulement, depuis 2000, les projets à l'étude représentent 1,8 milliards de dollars, alors que ceux en cours de réalisation s'évaluent à 4,2 milliards de dollars. (Source : Banque mondiale [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org))

Ces données illustrent le potentiel énorme qui s'offre aux architectes et aux entrepreneurs qui ne craignent pas la diversité culturelle et les nouveaux défis. Ces professionnels peuvent bénéficier d'une garantie de paiement de leurs services grâce, entre autres, à des organismes canadiens comme Exportation et développement Canada ([www.edc.ca](http://www.edc.ca)) et la Corporation commerciale canadienne ([www.ccc.ca](http://www.ccc.ca)). Ils peuvent également compter sur des subventions gouvernementales québécoises et canadiennes.

À lui seul, le tsunami a engendré 1,5 milliards de dollars de projets de reconstruction seulement au Sri Lanka. Par ailleurs, des pays comme les Bahamas, la Jamaïque, le Costa Rica, la Barbade, Macao, la République Dominicaine, la Hongrie et l'Afrique du Sud font aussi partie des pays en voie de développement qui bénéficient de différentes formes d'aide et où les projets intéressants foisonnent.

**André Roberge II, I DDN**

[andre@accie.com](mailto:andre@accie.com)

Professionnel accrédité en commerce international (PACI)

Chargé de cours à l'École d'architecture et à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval

## LE SITE WEB DE L'OAQ

# Au nom de la loi, consultez-le!

Ça peut se chiffrer à combien, déjà, une amende pour des plans et devis non conformes à l'article 16? Au-delà de combien de mètres carrés doit-on avoir des plans et devis de travaux d'architecture signés et scellés par un membre de l'Ordre? En tant qu'architecte, vous souvenez-vous ce qu'il vous est permis de faire en matière de publicité? Et si vous avez l'intention de cesser d'exercer la profession, connaissez-vous la réglementation qui s'y applique?

Sur le site Web de l'OAQ ([www.oaq.com](http://www.oaq.com)), vous trouvez les réponses à la plupart de vos questions d'ordre légal ou réglementaire. La section *loi* du site s'attarde spécifiquement à l'ensemble de la législation régissant la profession d'architecte au Québec.

Faites courir votre souris! C'est tellement plus facile de consulter le site de l'OAQ pour avoir accès à la Loi sur les architectes, au Code des professions, au Code de déontologie et aux nombreux règlements de l'Ordre.

**CAR-PORT ET STUDIO**  
ARCHITECTURE ÉRIC VANDEBROEK  
**HABITATION HERBECQ**  
ARCHITECTURE BERNARD HERBECQ  
**IMMEUBLE DE RAPPORT**  
ARCHITECTURE ANDRÉ ROUELLE  
**GAZOMÈTRE DE FONTAINE-L'ÉVÊQUE**  
ARCHITECTURE HENRI CHAUMONT



# Le bureau bioclimatique

Les stratégies bioclimatiques peuvent augmenter considérablement le bien-être et la productivité des personnes travaillant dans des espaces administratifs. Elles fournissent un environnement plus sain et un plus grand contact avec l'extérieur, tout en diminuant le bilan énergétique du bâtiment. Dans ce type d'usage à hauts gains internes, il arrive très souvent que les besoins lumineux et thermiques soient incompatibles. Souvent, par exemple, l'accès à la lumière naturelle engendre des gains solaires indésirables. Cependant, certaines règles de design peuvent s'avérer utiles pour favoriser la lumière naturelle tout en permettant la mise en application de stratégies de ventilation naturelle ou hybride.

## LA CONFIGURATION UNILATÉRALE

Une façade typique, avec fenêtres en bandeaux, limite la profondeur de l'espace éclairé naturellement à 2,5 fois la distance existant entre le plancher et le linteau de la fenêtre. Cela permet de maintenir un minimum d'éclairage et une distribution uniforme de la lumière. Cependant, la situation idéale et la plus efficace serait d'avoir une surface éclairée naturellement équivalente à 1,5 fois la même distance. Les fenêtres devraient donc être situées près du plafond, en particulier pour les grandes surfaces de plancher telles que celles des bureaux à aires ouvertes.

Pour la ventilation naturelle, la profondeur maximale de l'espace ventilé naturellement par un seul ouvrant se limite à deux fois la hauteur plancher-plafond alors que ce rapport augmente à trois fois lorsque la fenêtre possède deux ouvrants (haut et bas), ce qui encourage la ventilation par effet de cheminée et par différence de pression statique sur la façade extérieure de l'espace visé. Une configuration unilatérale, sans aucune ouverture entre l'espace de bureau et la circulation, peut cependant entraîner des conditions critiques d'éblouissement et d'inconfort visuel. Les zones sombres éloignées de la source lumineuse (façade fenêtrée) doivent alors bénéficier en tout temps d'un éclairage électrique complémentaire.

Dans de tels cas, l'utilisation de tablettes horizontales réfléchissantes peut améliorer les niveaux d'éclairage des zones éloignées des fenêtres. Ces lamelles réfléchissantes peuvent être utilisées à l'extérieur, en façade, comme partie intégrante du système d'occultation afin de minimiser les gains thermiques ou être placées à l'intérieur où, par contre, elles ne contribueront pas au contrôle thermique. Elles peuvent aussi augmenter localement la pression statique du vent et, ainsi, améliorer la ventilation naturelle. Au niveau du confort visuel, la proximité de fenêtres à des murs de teinte claire peut atténuer les effets d'éblouissement indésirables et favoriser une distribution plus efficace de la lumière dans l'espace.

## LA CONFIGURATION BILATÉRALE

La configuration bilatérale ou transversale correspond à la disponibilité de lumière naturelle ou d'air sur deux murs préférentiellement opposés. Il peut s'agir d'un espace avec ouvertures avec un mur donnant sur l'extérieur et un mur opposé donnant aussi sur l'extérieur ou sur un espace intermédiaire comme un atrium ou un corridor. Cette configuration est idéale pour les espaces de bureau, car elle permet d'atteindre une certaine uniformité de l'éclairage et des niveaux de

confort visuel plus élevés. Elle favorise aussi l'usage de la ventilation naturelle transversale, laquelle est plus efficace lorsque les ouvrants sont situés sur des parois opposées.

La profondeur de l'espace atteint ici quatre fois la hauteur plancher-plafond avec des ouvertures opposées équivalentes à au moins 5 % de la surface de la superficie de plancher. Deux configurations dites unilatérales peuvent, bien entendu, être adossées l'une à l'autre autour d'un corridor possédant des ouvertures d'une surface au moins égale à celle des ouvrants donnant sur l'extérieur.

Cette typologie traditionnelle est présente dans de nombreuses écoles où une imposte supérieure vitrée, qui permet d'éclairer le corridor, constitue aussi un ouvrant favorisant la ventilation transversale. La position haute de cette ouverture assure également un transfert efficace des réflexions lumineuses du plafond de l'espace fermé vers la circulation ou l'aire ouverte. De manière générale, lorsqu'un éclairage est « emprunté » à un bureau fermé pour éclairer une aire ouverte, la portion de vitrage la plus efficace se situe entre le dessus du plan de travail et le plafond.

## INTÉGRATION DES BESOINS LUMINEUX ET THERMIQUES

L'intégration des concepts d'éclairage naturel dans la planification des espaces de bureaux permet donc de créer des conditions qui seront aussi favorables à la ventilation naturelle et vice-versa. Les exemples précédents démontrent que la viabilité de ces stratégies passives dépend avant tout de la profondeur du corps de bâti. De manière générale, un corps de bâti d'environ 14 à 18 mètres serait idéal pour favoriser l'éclairage et la ventilation naturels des espaces intérieurs.

Sous nos latitudes, où la performance est déterminée par les besoins de chauffage, l'approche exclusive conventionnelle prescrit cependant des aires de plancher profondes afin d'optimiser le rapport enveloppe/volume et de diminuer les déperditions thermiques. Il appartient donc au concepteur de faire un bilan énergétique intégré tenant compte aussi bien des gains possibles (soleil, lumière et ventilation naturelle) que des pertes thermiques occasionnées par l'accroissement de l'enveloppe dans un tel concept bioclimatique.

Une approche hybride, c'est-à-dire naturelle et artificielle/mécanique, est souvent nécessaire afin de composer avec les températures extrêmes et d'optimiser les stratégies naturelles. Les bâtiments à corps de bâti étroits sont souvent organisés autour d'une cour ouverte. Si elle est bien configurée, cette cour peut améliorer considérablement la qualité des microclimats extérieurs et, ainsi, accroître l'habitabilité. Les microclimats extérieurs permettent de diminuer les différentiels climatiques intérieurs/extérieurs et, donc, de mitiger l'accroissement des pertes thermiques inhérent à une typologie étroite.

Claude MH Demers, M.Arch., PhD, MOAQ

André Potvin, M.Arch., PhD, MOAQ

GRAP (Groupe de recherche en ambiances physiques)

École d'architecture

Université Laval, Québec

## MISE EN GARDE :

### UTILISATION D'UN REVÊTEMENT INTERMÉDIAIRE À FAIBLE PERMÉANCE

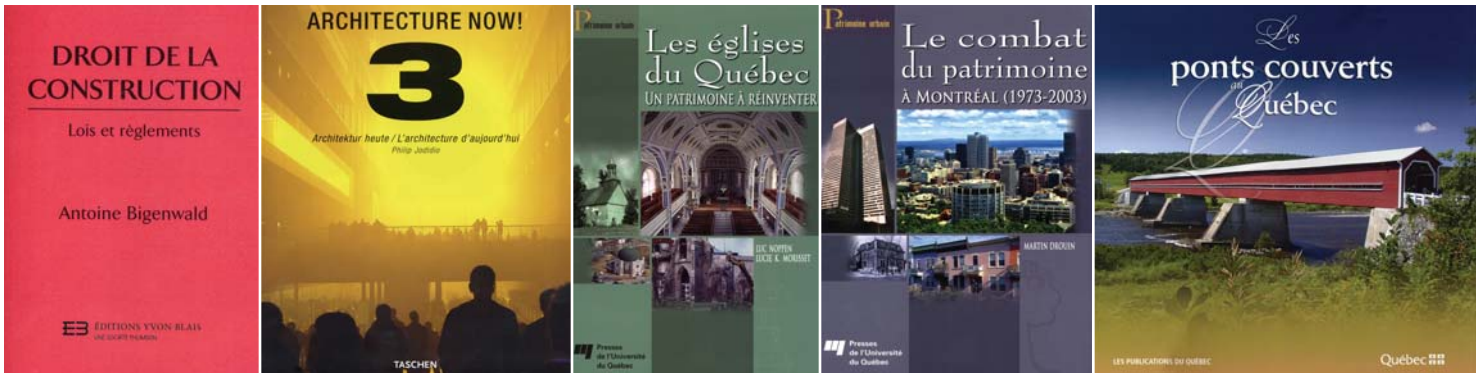
Le Comité des techniques et bâtiments durables désire attirer l'attention des architectes sur l'utilisation de panneaux de revêtement intermédiaire à faible perméance du côté extérieur d'une enveloppe.

Lorsqu'un tel panneau est placé à un endroit où la température se situe sous le point de rosée, il agit comme un second pare-vapeur et l'humidité peut s'y accumuler. Lorsque ce panneau est un contreplaqué ou un panneau de copeaux orientés (OSB), l'humidité captive favorise le risque de moisissures à l'intérieur de l'enveloppe. Ce risque est

proportionnel au niveau d'humidité intérieure et inversement proportionnel à la qualité du pare-vapeur du côté intérieur.

Cette situation est présentée et discutée à l'annexe A du *Code de construction du Québec*, article A-9.25.1.2.

Le Comité des techniques et bâtiments durables prépare d'ailleurs une étude sur les panneaux de revêtement intermédiaire. Cette étude sera disponible vers l'automne 2005.



### DROITS DE LA CONSTRUCTION LOIS ET RÈGLEMENTS

L'objectif recherché par cette première édition est de créer un outil pratique pour tous ceux qui, de près ou de loin, fréquentent le droit de la construction au Québec. Puisqu'aucun livre ne peut contenir de façon exhaustive tous les textes touchant ce vaste domaine, cet ouvrage reflète des choix inévitables. D'emblée, on a exclu ou amputé des textes très techniques tels que le Code National du Bâtiment. Mais ça se consulte et se transporte nettement mieux qu'une encyclopédie!

*Droit de la construction*  
*Lois et règlements*  
**Antoine Bigenwald**  
Éditions Yvon Blais  
956 pages

### ARCHITECTURE NOW! 3

Les nouvelles technologies et les jeunes créateurs remettent en question les fondements mêmes de l'architecture. De Los Angeles à Tokyo, ce nouvel ouvrage met en lumière les dernières tendances et explique comment l'architecture trouve un nouvel équilibre dans lequel les vieilles notions d'espace et de fonction n'ont plus cours. Un livre qui aide à comprendre l'architecture d'aujourd'hui.

*Architecture Now! 3*  
**Philip Jodidio**  
Taschen  
573 pages

### LES ÉGLISES DU QUÉBEC UN PATRIMOINE À RÉINVENTER

En 2004, on comptait près de 3 000 lieux de culte au Québec. D'ici cinq ans, plus de la moitié d'entre eux seront désaffectés. Si c'est ce qu'on pourrait appeler une descente aux enfers pour le clergé, au niveau du patrimoine urbain, une telle désaffectation s'avère un casse-tête pour la préservation d'un patrimoine qui a tant marqué notre société. Cet ouvrage nous ramène sur les chemins nouveaux de la patrimonialisation.

*Les églises du Québec*  
*Un patrimoine à réinventer*  
**Luc Noppen et Lucie K. Morrisset**  
Presses de l'Université du Québec  
433 pages

### LE COMBAT DU PATRIMOINE À MONTRÉAL (1973 – 2003)

Visiteurs et résidents s'accordent pour affirmer que Montréal est une ville où il fait bon vivre et que cela tient, entre autres, à son caractère patrimonial. Mais il aura fallu 30 ans de lutte pour que la reconnaissance du patrimoine urbain gagne peu à peu les élus municipaux et gouvernementaux. Voici une histoire qui s'avère une véritable épopée!

*Le combat du patrimoine à Montréal (1973 – 2003)*  
**Martin Drouin**  
Presses de l'Université du Québec  
386 pages

### LES PONTS COUVERTS AU QUÉBEC

Il fut un temps où construire un pont au Québec était un geste nettement plus harmonieux et moins controversé que ce que l'on vit aujourd'hui. Les ponts couverts, par exemple, enrichissent notre paysage depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début du XX<sup>e</sup>, on en a recensé plus de 1 000.

Ce livre retrace l'origine des premiers ponts couverts québécois avec 240 photographies inédites. Il souligne l'importance du ministère de la Colonisation dans le déploiement de cette technologie et rappelle, entre autres, que ce ministère avait même inventé son propre modèle : le *Town élaboré*. Les partisans de l'étalement urbain pourraient s'inspirer de ce nom pour le pont qui sera peut-être jeté entre Montréal et Laval!

*Les ponts couverts au Québec*  
**Gérald Arbour, Fernand Caron et Jean Lefrançois**  
Les publications du Québec  
217 pages

VILLA ANTOON  
ARCHITECTURE PHILIP MORTELMANS  
ENTRE ARC ET PIGNON  
ARCHITECTURE JEAN-MICHEL GRIS  
DE NOUVEAUX ESPACES  
ALTERNANCE ARCHITECTURE



# Un nouveau supplément s'ajoute à votre manuel!

SI VOUS L'AVEZ SOUS LA MAIN DEPUIS UN CERTAIN TEMPS, VOUS SAVEZ À QUEL POINT LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE EST UTILE. TRUFFÉ DE RENSEIGNEMENTS PERTINENTS, IL PEUT TOUT AUSSI BIEN VOUS AIDER À ADMINISTRER VOTRE BUREAU QUE VOUS FOURNIR DE L'INFORMATION SUR LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE DANS LE CADRE DES ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ.

PARCE QUE LE MONDE ET LES TEMPS CHANGENT, IL FAUT S'ASSURER QUE L'INFORMATION DEMEURE À JOUR. VOILÀ POURQUOI VOUS DEVRIEZ VEILLER À PROCURER TOUS LES AJOUTS. LE SUPPLÉMENT NUMÉRO 3 VIENT TOUT JUSTE DE S'AJOUTER AUX SUPPLÉMENTS NUMÉRO 1 ET 2 DÉJÀ DISPONIBLES. POUR VOUS LES PROCURER, IL VOUS SUFFIT DE REMPLIR ET DE NOUS RETOURNER LE BON DE COMMANDE.

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, DE MÊME QUE LES SUPPLÉMENT NUMÉRO 1, 2 ET 3 ONT ÉTÉ RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL D'AIDE À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE, EN COLLABORATION AVEC LES ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS DU CANADA ET L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA. LE FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES A ÉGALEMENT CONTRIBUÉ FINANCIÈREMENT À LA RÉALISATION DE CE PROJET.

LE COÛT DU MANUEL ET DES SUPPLÉMENTS A SENSIBLEMENT AUGMENTÉ. CETTE HAUSSE REFLÈTE UNIQUEMENT L'AUGMENTATION DES COÛTS D'IMPRESSION DU MANUEL QU'A DÛ ASSUMER LE FOURNISSEUR DE L'ORDRE DEPUIS LA PREMIÈRE IMPRESSION DU DOCUMENT, EN 1999.

## BON DE COMMANDE

### IDENTIFICATION

NOM \_\_\_\_\_

BUREAU \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE (PROVINCE) \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT NO 3 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ \*  FRANÇAIS  ANGLAIS
- SUPPLÉMENT NO 2 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ \*
- SUPPLÉMENT NO 1 : 21,00 \$ + 3,15 \$ (TPS ET TVQ) = 24,15 \$ \*\*
- MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS NO 1, 2 ET 3) : 307,00 \$ + 46,13 \$ (TPS ET TVQ) = 353,13 \$ \*\*\*

- \* AJOUTER 3,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.
- \*\* AJOUTER 2,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.
- \*\*\* AJOUTER 15,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

**NB** PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

### PAIEMENT

- CHÈQUE  MANDAT POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
- VISA  MASTER CARD

NUMÉRO DE LA CARTE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

**X** \_\_\_\_\_  
SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

### RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4  
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

## TOURNOI DE GOLF DU CROAQ

Le prochain tournoi de golf aura lieu le 14 juillet, au Royal Charbourg situé à Charlesbourg. Les départs croisés se feront entre 11 h 30 et 13 h 30. Brunch, cocktail, souper gastronomique et animation vous attendent. Le prix est de 152 \$ par personne. La formule à quatre joueurs sur la meilleure balle (Continuis Mulligan, Vegas) sera utilisée par les joueurs. Pour réserver, composez le (418)682-0907. Bienvenue à tous.

## FORMATION CONTINUE

Le CROAQ, en collaboration avec DCC – section Québec a organisé une session de formation continue le mardi, 29 mars dernier. Nous avons traité des panneaux architecturaux préfabriqués d'enveloppe murale et les panneaux utilisés pour les locaux à atmosphère contrôlée. M. Richard Beaulieu de Norlam a fait la présentation.

## BÉNÉVOLES AU CROAQ

Vous désirez participer à l'évolution de la profession d'architectes! Bienvenue au CROAQ. Nous recherchons un ou deux bénévoles pour compléter notre équipe. Contactez le 952-9253.

Jean-Yves Richard, architecte, MBA

## TABLEAU DES MEMBRES

### NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

### RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

### DÉMISSIONS

### RADIATIONS

### DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès de deux de nos membres. Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

**Le 8 avril 2005**  
Chabot, Marc  
Fraser, Colin  
Lalonde, Benoit  
Lortie, Louis Vincent

**Le 11 mars 2005**  
Fortin, Gilles  
Charney, Melvin  
**Le 29 avril 2005**  
Lemay, Brigitte  
Lemieux, Louis-Paul

**Le 16 février 2005**  
Breton, Yvan  
**Le 4 mars 2005**  
Chen, I-Hsin  
**Le 22 mars 2005**  
Macy, Christine  
Poulin, Guy J.  
**Le 31 mars 2005**  
Boulizon, Antoine  
Chagnon, Gilles  
Cohen, Jason D.  
Deslandes, Jacques  
Fortin, Lyna  
Garon, Hélène  
Gill, Suzelle  
Jacques, Louise  
Otis, Julie  
Rheault, Linda  
Roquet, Nicholas

**Le 15 avril 2005**  
Bergeron, José  
Boucher, Jacques  
Dunbar, Andrew

**Le 24 mars 2005**  
Côté, Yves  
**Le 29 mars 2005**  
Grimard, Lise

**Le 29 avril 2005**  
Caouette, Jean-Philippe  
McComber, Laurent  
Sikorsky, Kimberly Joy  
Vaillancourt, Josée

**Le 8 avril 2005**  
Dessureault, Gilles  
Legendre, Yolaine  
Trottier, Lise

**Le 2 mars 2005**  
Gaboury, Marie-Hélène  
**Le 8 mars 2005**  
De Coninck, Christian  
**Le 1<sup>er</sup> avril 2005**  
Knadjian, Artin A.  
**Le 4 avril 2005**  
Khoury, Joseph C.  
Trépanier, Pierre  
**Le 12 avril 2005**  
Gavazzi, Matteo  
**Le 15 avril 2005**  
Gervais, Jean-François  
**Le 19 avril 2005**  
Demers, Odette

Ouimette, Denis Rhéal  
Raymond, Chantal  
Rose, Peter D.  
Wong, John S.

## INSPECTEURS ET ENQUÊTEURS CONTRACTUELS EN INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des architectes du Québec désire constituer une liste d'architectes pouvant agir comme inspecteurs ou enquêteurs – ou les deux – pour le Comité d'inspection professionnelle. Nous sollicitons des architectes de toutes les régions.

### Exigences

L'inspecteur ou l'enquêteur en inspection professionnelle doit :

- être un membre en règle de l'OAQ (MOAQ);
- avoir accumulé au moins dix (10) ans d'expérience en architecture, préférablement au sein de bureaux d'architectes;
- pouvoir faire preuve de discernement dans l'application des lois et règlements s'appliquant aux membres de l'OAQ;
- posséder une bonne connaissance de la pratique de la profession, des techniques et des matériaux utilisés dans l'industrie;
- avoir une bonne connaissance des principaux logiciels utilisés par les architectes dans l'exercice de leur profession;
- maîtriser les logiciels Ms Office (Word, Excel, etc.);
- faire preuve d'équité et de beaucoup de jugement;
- avoir du tact, de l'aisance à communiquer dans les deux langues et beaucoup d'entregent;
- posséder un véhicule et être disponible pour 10 à 30 déplacements par an;
- posséder d'excellentes aptitudes pour la rédaction en français;
- être autonome et en mesure de formuler des recommandations au Comité d'inspection professionnelle destinées à améliorer l'exercice de la profession.



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005, à l'adresse courriel suivante : [dchevarie@oaq.com](mailto:dchevarie@oaq.com)

## AVIS AUX ARCHITECTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

POSTE D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU BUREAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

## APPEL DE CANDIDATURES

Un poste d'administrateur pour la région de Québec est présentement vacant. Cette vacance sera comblée par le Bureau à sa réunion de juillet prochain, conformément au Code des professions. Le mandat de la personne ainsi élue par le Bureau se terminera au printemps 2008.

Les architectes exerçant leur profession principalement dans la région du Croissant-Nord sont donc invités à poser leur candidature et à transmettre un bref curriculum vitae présenté sur une feuille de 22 X 28 cm (8 1/2 X 11"). Le curriculum vitae devrait inclure quelques lignes qui décrivent brièvement les motivations qui amène le candidat à poser sa candidature.

### Date de clôture

Pour être valide, la candidature devra être reçue par le secrétaire de l'Ordre au plus tard **le mardi 28 juin 2005 à 17 H 00**. Les candidatures peuvent être transmises par courriel, par la poste ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'Ordre  
Ordre des architectes du Québec  
1825, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R4  
Télécopieur (514) 933-0242  
Courriel [secretaire@oaq.com](mailto:secretaire@oaq.com)



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Le secrétaire,  
**Jean-Pierre Dumont**, avocat



BIENVENUE CHEZ VOUS

Philippe Lupien explore l'architecture résidentielle au Québec

# VISITE *Libre*

NOUVEAUX ÉPISODES

DIMANCHE 12h30 ET 18h30

DÈS LE 24 AVRIL



LA TÉLÉ DES PASSIONNÉS

# Une affinité pour le service

Assurances habitation et auto pour les membres de  
l'Ordre des architectes du Québec

Tarifs de groupe avantageux  
et service exceptionnel

Programme d'assurance parrainé par



**ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC**

Demandez une soumission  
et vous pourriez **GAGNER**  
un Coupé-cabriolet SLK350  
Mercedes-Benz\* !



Nos clients en assurances habitation et auto sont automatiquement inscrits.

À titre de membre de l'Ordre des architectes du Québec, TD Meloche Monnex vous déroule le tapis rouge avec son **service exceptionnel** et ses **tarifs de groupe avantageux<sup>†</sup>** pour vos assurances habitation et auto. Profitez de votre statut privilégié dès aujourd'hui !

**Communiquez avec nous dès aujourd'hui et profitez de tarifs de groupe avantageux :**

**1 888 589 5656**  
**[melochemonnex.com/oaq](http://melochemonnex.com/oaq)**



**Meloche Monnex**

Assurance pour professionnels et diplômés

*Une affinité pour le service*

<sup>†</sup>Les tarifs de groupe en assurance auto ne s'appliquent pas aux provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance.  
\*Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative du prix est de 64 500 \$. Le concours est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005. Avant d'être déclarée gagnante, la personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour plus de détails sur le concours, vous pouvez consulter les règles sur [melochemonnex.com/oaq](http://melochemonnex.com/oaq).